



Bruxelles, le 9 février 2015
(OR. fr)

6058/15

Conclusions du Conseil sur la République Centrafricaine

1. L'Union européenne (UE) reste fermement engagée en République Centrafricaine (RCA) pour soutenir un processus durable de sortie de crise. Les accords de Libreville en janvier 2013, de N'Djamena en avril 2013, et de Brazzaville en juillet 2014, endossés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, restent le cadre de référence incontournable pour tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. L'UE réaffirme son plein soutien au travail des autorités de transition, en se félicitant de leur coopération étroite avec l'ONU, l'UA et la CEEAC. Elle appelle à la poursuite du processus politique conduit sous l'impulsion du chef d'Etat de la transition, avec l'appui du Médiateur pour la crise centrafricaine, dans le respect du cadre fixé par le Conseil de sécurité, y compris du régime de sanctions individuelles. L'UE appelle à cet égard tous les acteurs en RCA et tous les pays de la région à coopérer avec le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. L'UE félicite la CEEAC pour sa prise de position ferme lors de la concertation d'Addis Abeba du 31 janvier 2015 à l'égard de toute démarche parallèle pouvant compromettre les efforts en cours de la communauté internationale visant à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en RCA. Le forum de Bangui constituera une étape décisive de ces efforts. Dans cette perspective, l'UE salue la tenue depuis le 21 janvier de consultations populaires inclusives autour des valeurs de paix, de dialogue et de réconciliation. Les centrafricains doivent s'approprier pleinement le processus.

2. L'UE salue les efforts des forces internationales, MINUSCA, Sangaris et EUFOR RCA, qui coopèrent sur le terrain pour protéger les civils et contribuer à la stabilisation du pays. En dépit des progrès, la situation reste fragile. A cet égard, l'UE condamne fermement les récents enlèvements à Bangui. Elle est particulièrement préoccupée par les entraves au bon déroulement des consultations sur le terrain dans le cadre du processus de réconciliation et de paix, en particulier dans le centre et le nord-est du pays. La violence des groupes armés constitue une menace pour la population centrafricaine, l'Etat et son intégrité territoriale.
3. L'UE demeure favorable à la recherche d'une solution pour une cessation effective et durable des hostilités. Les groupes armés actifs en RCA sont appelés à participer à ce processus en respectant le cadre de la transition et les principes de lutte contre l'impunité pour les responsables de crimes graves au regard du droit international. L'UE appelle les autorités de la transition et tous les pays de la région à continuer de coopérer avec la Cour Pénale Internationale.
4. Au moment où l'opération européenne EUFOR RCA aura achevé son mandat au 15 mars 2015 et transféré sa mission dans la capitale à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), une nouvelle mission militaire de conseil de l'UE (EUMAM RCA), établie le 19 janvier 2015, d'une durée d'une année, sera déployée à Bangui en appui des Centrafricains et en étroite coordination avec la MINUSCA dans le cadre de son mandat dans le domaine de la RSS. EUMAM RCA fournira au gouvernement centrafricain des conseils d'experts , y compris en matière de genre et droits de l'homme, dans la perspective de la réforme des Forces Armées Centrafricaines (FACA) en une force armée professionnelle, démocratiquement responsable et représentative des composantes de la nation. Le Conseil devra agréer le lancement de cette nouvelle mission PSDC, qui devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale le 1er mars 2015. A cette fin, l'UE souligne l'importance d'une finalisation rapide de la génération de force d'EUMAM RCA. L'UE salue la bonne coopération avec les autorités centrafricaines et les autres partenaires sur place, notamment l'ONU.

5. La transition en RCA devra aboutir à des élections présidentielles et législatives bien organisées, libres, justes, crédibles. A cet égard, l'UE appelle les autorités concernées à apporter les précisions indispensables à la poursuite du processus électoral, en particulier les modalités de mise en œuvre des opérations électorales, afin de pouvoir mobiliser tous les acteurs dans le respect du calendrier électoral prévu. Sur cette base, l'UE confirme sa disponibilité à contribuer immédiatement aux élections en RCA dans le cadre du programme d'appui de l'ONU, et invite les autorités de transition, avec le soutien de l'ONU, à rechercher activement la mobilisation d'autres bailleurs.
6. L'UE reste fortement préoccupée par la situation humanitaire en RCA. Elle s'inquiète en particulier du sort des populations déplacées et isolées à l'intérieur du pays ainsi que des populations réfugiées dans les pays voisins. L'UE condamne les exactions graves et répétées des groupes armés contre les populations civiles et les travailleurs humanitaires. Les besoins restent immenses, et la mobilisation des bailleurs doit se poursuivre et s'intensifier.
7. Consciente des graves difficultés que traverse la RCA en matière de ressources, l'UE travaille conjointement avec le FMI et les autorités centrafricaines au rétablissement progressif des équilibres budgétaires nécessaires à la RCA, en vue de leur importance pour le bon fonctionnement des services essentiels de l'Etat.